

CROSS DEPARTEMENTAL

Le mercredi 15 novembre 2023

Sur le site des Terres Noires à la Roche sur Yon

En partenariat avec l'UNSS et le Comité de Vendée d'Athlétisme



➤ **Lieu** : Complexe Sportif Les Terres Noires à La Roche sur Yon

➤ **Horaires et Parcours** :

- 11h15 : Mise en place du Jury UNSS
- 11h30 : MF UNSS (10-09) 2600 m (2 petites boucles)
- 11h50 : MG UNSS (10-09) 3100 m (1 petite boucle + 1 grande boucle)
- 12h10 : BF UNSS (13-12-11) 1800 m (1 grande boucle)
- 12h30 : BG UNSS (13-12-11) + Cycle 3 - 2600 m (2 petites boucles)
- 13h00 : **Course inclusive UNSS + UGSEL** (1 petite boucle)
- 13h20 : **Lycée filles (UGSEL + UNSS) (04/05/06/07/08)** 3100 m (1 petite boucle + 1 grande boucle)
- 13h40 : **Lycée garçons (UGSEL + UNSS) (04/05/06/07/08)** 4500 m (2 petites boucles + 1 grande boucle)
- 14h00 : **Relais Mixte lycée UGSEL** (4 petites boucles)
- 14h20 : **MF UGSEL (2010-2009)** 2600 m (2 petites boucles)
- 14h40 : **MG1 UGSEL (2010)** 3100 m (1 petite boucle + 1 grande boucle)
- 15h00 : **MG2 UGSEL (2009)** 3100 m (1 petite boucle + 1 grande boucle)
- 15h20 : **BF 1 UGSEL (2012)** 1800 m (1 grande boucle)
- 15h40 : **BF 2 UGSEL (2011)** 1800 m (1 grande boucle)
- 16h00 : **BG 1 UGSEL (2012)** 2600 m (2 petites boucles)
- 16h20 : **BG 2 UGSEL (2011)** 2600 m (2 petites boucles)



ÉDUCUER... TOUT UN SPORT !

➤ Plan des circuits

Voir en PJ le plan précis du parcours ... Les lettres (D, E, F, G, H, I) correspondent aux postes de juges qu'il faudra assurer avec nos collègues de l'UNSS.

Les numéros 1-2-3-4 sont les postes d'où partent les 4 coureurs de la « course partagée ou inclusive ».

➤ Accès et stationnement sur le site des Terres Noires



Les cars des établissements privés ne vont pas jusqu'au site des Terres Noires, ils doivent :

1. Tourner à gauche en face de la DEC, direction (anciennement St Louis) rue du Général de Larminat
2. Aller jusqu'au pont de la 4 voies, lieu de dépose des élèves.
3. Les 8 premiers cars pourront se stationner dans l'impasse Gay Lussac (juste après le pont de la 4 voies à gauche)
4. Les autres cars repartent sur le parking du Bd Sully (un plan d'accès sera remis aux chauffeurs). **Les professeurs d'EPS doivent penser à prendre les numéros de téléphone des chauffeurs et les appeler au moment où ils quittent les tribunes de l'hippodrome (le temps de rejoindre le parking à pied, le car sera revenu sur site, prêt à les prendre au même endroit).**
5. **Parking herbé derrière l'hippodrome non accessible cette année**

➤ Les dossards avec puces

Depuis l'édition précédente, les dossards sont équipés d'une puce. Le classement se fait donc automatiquement en passant sur la ligne d'arrivée avec son dossard.

Il faudra prévenir en amont vos élèves qu'il ne faut pas toucher à la poche plastique sur le dossard (ne pas l'arracher), qu'il faut franchir la ligne pour être classé et qu'il faut obligatoirement redonner son dossard avant de sortir de la zone d'arrivée.



➤ Cette année une course partagée ou inclusive est ouverte :

Une course partagée (ou inclusive) est proposée cette année aux élèves.

Des équipes de 4 élèves avec 2 élèves valides et 2 élèves porteurs de handicap (moteurs / cognitifs) courent sur une boucle de 1300 m.

Le coureur n°1 récupère le coureur N°2, puis les deux récupèrent le coureur n°3, et les trois récupèrent le coureur n°4 (cf plan joint). Les 4 coureurs finissent ensemble, les élèves se positionnent comme ils veulent sur les postes 1-2-3-4, le but c'est de finir les 4 ensemble.

Les concurrents devront être licenciés (un même coureur pourra à la fois participer à la course individuelle et s'il le souhaite à la course partagée)

➤ Jury

Chaque établissement participant doit fournir au minimum 1 personne pour le jury (de 1 à 25 élèves inscrits) et 2 personnes (au-delà de 25 élèves inscrits). **Inscription obligatoire de ces juges avant le mercredi 8 novembre à l'UGSEL Vendée via le formulaire [ICI](#).** La composition du jury vous sera communiquée par messagerie, le lundi 13 novembre.

Nous pourrions certainement libérer des profs car le système des puces sera moins exigeant en personnel à l'arrivée (merci de nous préciser si vous avez des contraintes)

➤ Inscriptions U-SPORT

**Il faudra faire une inscription sur U-Sport de tous vos élèves devant participer.
La date limite est le mercredi 8 novembre 2023**

Comment procéder ? :

- 1 - Vous vous connectez sur Ugsel Net avec votre identifiant et votre mot de passe
- 2 - Vous allez dans U Sports
- 3 - Vous cliquez sur le sport souhaité : Ici « Cross- country »
- 4 - Ensuite vous cliquez sur le déroulement championnat et vous allez en face du Comité UGSEL Vendée
- 5 - Vous allez ensuite inscrire vos élèves : 3 possibilités
 - « inscrire en individuel » **Vous ne devez inscrire que des individuels, les équipes se feront automatiquement le jour du Cross**
 - « inscrire Relais » pour les catégories CJ seulement
 - « inscrire en équipe » uniquement pour les élèves de la course partagée inclusive
- 6 - Vous êtes dirigés sur la liste de tous vos élèves (de la 6^{ème} à la Terminale), vous cochez les élèves devant participer à la compétition
- 7 - Vous cliquez sur action et inscrire

Suite à ces inscriptions sur U-Sport, le secrétariat UGSEL Vendée préparera les dossards **que vous viendrez chercher le jour de la compétition directement au secrétariat,**
Prévoyez peut être de venir un peu plus tôt pour récupérer les dossards et éviter la cohue !....
Rappel : ces dossards devront être épinglés devant (prévoir vos épingles)

➤ Récompenses

Les 5 premiers de chaque course sont récompensés de médailles UGSEL.
Des tee-shirts UGSEL « Champion de Vendée » sont remis à chaque équipe classée 1ère (prise en compte des 4 premiers classés de chaque établissement).



➤ Qualification pour le Régional

Voir livret régional (pages 25 et 26)

➤ Demandes de qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualification pour le cross régional devront être faites sur les formulaires types se trouvant sur le site internet et remis le jour du Départemental.

Toute demande devra être dûment motivée, accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de l'établissement si stages ou autres, et signée par le responsable EPS et/ ou le chef d'établissement.

➤ Prise en charge des frais de déplacements

Adresser impérativement à l'UGSEL Vendée, avant le 15 décembre 2023, la copie de la facture de votre déplacement (que vous aurez réglée), afin d'être remboursé par le biais d'une subvention du Conseil départemental.